

**Titre de la leçon : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IVOIRIEN****Situation d'apprentissage**

En suivant un documentaire à la télé, tes camarades de classe et toi apprenez que le port de San-Pedro a été créé dans le cadre du projet ARSO (aménagement de la région du sud-ouest).

Intéressés par ce sujet, certains de tes camarades et toi entreprenez des recherches pour connaître l'évolution de l'aménagement du territoire ivoirien, pour comprendre les différentes politiques d'aménagement mise en place et leurs impacts sur la population et enfin apprécier le rôle joué par l'impôt.

I. Contenu de la leçon**INTRODUCTION**

Aménager le territoire consiste à transformer le territoire en vue de la réalisation d'infrastructures économiques et sociales au bénéfice de la population.

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, il s'est posé l'impérieuse nécessité d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'impulser le développement. C'est dans ce cadre que plusieurs programmes d'aménagement seront initiés et exécutés sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Quelle est la politique d'aménagement du territoire ivoirien ?

Quel est son impact sur le développement du pays ?

Quel est le rôle joué par l'impôt ?

**I. -LES OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE****1. Les objectifs économiques et politiques****• Les objectifs économiques**

Ils consistent à :

- Mettre en valeur les ressources économiques du pays
- Créer des richesses

- Equiper le territoire en infrastructures économiques.

- **Les objectifs politiques**

Ils sont motivés par :

- La nécessité pour l'Etat d'asseoir sa souveraineté
- La lutte contre l'instabilité politique préjudiciable au développement de la Côte d'Ivoire

2. Les objectifs sociaux

- Lutter contre la pauvreté
- Corriger les déséquilibres régionaux pour le développement intégré des zones défavorisées
- Améliorer les conditions de vie du monde rural et réaliser l'unité nationale autour des intérêts nationaux.

Activité d'application 1

Relie chaque action menée de la liste A à son type d'objectif dans la liste B

LISTE A

La création des richesses

•

La lutte contre l'instabilité
politique

•

La lutte contre la pauvreté

•

LISTE B

- Objectif social

- Objectif économique

- Objectif politique

II. L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DEPUIS 1960

1. Les opérations agro-industrielles

- **De l'indépendance à 1970**

Juste après l'indépendance, l'Etat de Côte d'Ivoire décide de valoriser les produits agricoles disponibles. C'est ainsi que de grandes sociétés d'Etat sont constituées et permettent la création de plantations géantes (hévéa, coco, Ananas, Banane douce, Palmier à huile...). A ces grandes plantations, on associe des usines de traitement de ces produits. Dans le même temps, sont associées, les plantations paysannes de café et de cacao avec une aide technique et sociale du gouvernement. La réalisation de ces industries et plantations se concentrent essentiellement à Abidjan et dans les régions forestières.

- **De 1970 à la fin des années 80**

L'accent est mis à cette période sur l'aménagement des régions des savanes sans pourtant freiner le développement du Sud. La politique d'aménagement se manifeste par :

- Dès 1971, est lancé le plan sucrier pour le développement des plantations de canne à sucre et la construction de complexes sucriers : PSN (Plan Sucrier du Nord à partir de 1974).
- L'intensification de la culture paysanne du coton grâce à un encadrement technique et commercial assuré par la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT).
- L'intensification de la riziculture irriguée avec comme centre pilote Odienné.
- On assiste également au développement du plan anacarde.

2. Les opérations d'aménagement régional intégré

- **La politique des fêtes tournantes**

A partir de 1960, le gouvernement ivoirien décide d'une politique de fêtes nationales tournantes qui se déroule 1 fois sur deux ans dans les villes de l'intérieur. Elle avait pour but de doter certaines villes d'une autonomie en donnant à ses agglomérations un visage nouveau par la construction de nombreuses infrastructures.

Malheureusement, avec la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire en 1980, cette politique sera interrompue à partir de 1981.

- **L'aménagement du Sud-ouest**

Le 22 décembre 1969, l'Etat de Côte d'Ivoire crée Aménagement de la Région du Sud-ouest (ARSO). Cette société d'Etat couvre les départements de San-Pedro, de Sassandra et les localités limitrophes de Taï, de Guiglo, Grand-Béréby, de Tabou et Fresco ; Elle avait un double objectif :

- Un objectif de conception : c'est-à-dire étudier un plan d'aménagement de cette région ainsi qu'un programme de développement
- Un objectif d'exécution : mettre en place des opérations immobilières, des équipements de terrain et la création de plantations agro-industrielles, ainsi que le développement de la voirie.

- **L'aménagement du Centre**

Il est assuré par l'AVB (Aménagement de la Vallée du Bandama), société d'Etat créée le 08 juillet 1969 et dissoute au début des années 80. Elle avait un double objectif :

- Aménager les eaux de la vallée du Bandama par la construction d'habitats et d'ouvrages hydroélectriques. Cela a nécessité le déplacement des populations vers de nouveaux sites de recasement.
- Elaborer une stratégie de développement de la région couvrant le développement agricole, l'élevage, la pêche et l'urbanisation.

Activité d'application 2

Classe dans le tableau ci-dessous les périodes et groupes de mots suivants : *Vallée Bandama - Barrages hydroélectriques - 1970-1975 - Complexes sucriers - 1970-1980 - Région des Savanes - Plantations agro-industrielles / développement des infrastructures - Région du Sud-Ouest - 1970-1980*

| Projets | Périodes | Régions concernées | Principales réalisations |
|---------|----------|--------------------|--------------------------|
| ARSO | | | |
| AVB | | | |
| PSN | | | |

III. LE FINANCEMENT ET L'IMPACT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LA POPULATION

1. Le rôle de l'impôt

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui représente 12% des impôts, impôts sur revenus et salaires (15,2%), impôts sur les entreprises (10,2%) et autres impôts qui tels que les taxes intérieures, droits et taxes à l'importation, droits uniques de sortie, droits d'enregistrement et de timbres... participent énormément au financement des projets de l'aménagement du territoire ivoirien.

En dehors de ces impôts, les capitaux privés étrangers accompagnent l'Etat dans le financement de l'aménagement du territoire ivoirien.

2. L'impact de l'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire initié par l'Etat a permis :

- La construction d'habitats modernes pour recevoir ouvriers et cadres de l'administration
- La construction d'équipement collectifs comme les écoles, les dispensaires, les marchés, les terrains de sport, les routes...
- Dans les régions du Nord, tout autour des complexes sucriers et dans les centres de la CIDT, ont été bâtis des infrastructures d'intérêt général accompagnant la transformation de nombreux villages et villes du Nord de la Côte d'Ivoire.
- Les cultures nouvelles qui se développent améliorent et diversifient les revenus des populations paysannes.
- Les projets agro-industriels ont l'avantage de transformer les localités.

Activité application 3

Indique par une croix si l'affirmation est vraie ou fausse.

| | | vrai | faux |
|---|--|------|------|
| 1 | L'aménagement du territoire c'est le découpage administratif. | | |
| 2 | L'aménagement du territoire vise à réduire les disparités régionales. | | |
| 3 | L'opération de l'aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) a permis d'amorcer le développement le développement du centre du pays. | | |
| 4 | L'Etat finance tout seul l'aménagement du territoire. | | |
| 5 | L'impôt n'intervient pas dans l'aménagement du territoire. | | |

CONCLUSION

L'aménagement du territoire a nécessité beaucoup de ressources qui ont permis la construction de nombreuses infrastructures économiques et sociales qui ont participé à

l'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant, malgré les nombreuses réalisations, beaucoup reste encore à faire.

Situation d'évaluation

Toi élève de 1^{ère} tu es attiré par un documentaire à la télé qui t'apprend que l'aménagement du territoire est un souci permanent pour le gouvernement ivoirien. Que la politique pour y arriver s'est adaptée à la conjoncture, a pris en compte les grandes régions du pays et que son coût est très élevé. Cette politique d'aménagement s'est faite progressivement et selon les priorités du moment.

En suivant la RTI1, tu apprends à travers un reportage sur les informations régionales que l'aménagement du territoire constitue une préoccupation permanente pour le gouvernement ivoirien. Le journaliste explique que la politique mise en place pour réaliser cet aménagement territorial s'est adaptée à la conjoncture, en prenant en compte les grandes régions du pays et que son coût est très élevé. Cette politique d'aménagement s'est faite progressivement et selon les priorités du moment.

Consignes :

- 1- Définis l'aménagement du territoire.
- 2- Cite les grandes phases de l'aménagement du territoire ivoirien de la période de l'indépendance aux années 80.
- 3- Montre avec des détails la manière dont l'Etat procède au financement des projets de l'aménagement du territoire ivoirien.

EXERCICES

ACTIVITE D'APPLICATION N°1

Mets V devant l'affirmation si elle est vraie ou F si elle est fausse.

- 1- L'AVB a été créée le 8 juillet 1969.....

- 2- Durant la décennie 1960-1970, l'aménagement du territoire était centré sur la région des savanes.....
- 3- L'ARSO a été créé le 22 décembre 1980.....
- 4- Les fêtes tournantes de l'indépendance ont été interrompues à cause de la crise économique.....
- 5- L'aménagement du territoire permet de lutter contre les disparités régionales.....
- 6- L'aménagement du territoire est une politique volontariste.....

ACTIVITE D'APPLICATION N°2

Mets à la place qui convient dans le texte à trous ci-dessous les mots et groupes de mots suivants : **L'impôt ; l'organisation de l'espace ; une politique des fêtes tournantes ; les régions savaniques ; les disparités régionales ; la zone forestière.**

L'aménagement du territoire est une politique volontariste, réfléchie et planifiée deIl consiste à assurer une meilleure répartition des hommes, des activités et des équipements afin d'éviter.....Ainsi, de l'indépendance à 1970, l'Etat va continuer la valorisation de L'accent est mis surde 1970 à la fin des années 1980. Afin de doter certaines villes en infrastructures, le gouvernement décide d'.....Le financement de tous ces projets provient principalement de..... et des capitaux étrangers qui accompagnent. L'Etat ivoirien.

ACTIVITE D'APPLICATION N°3

SITUATION D'EVALUATION N°1

Attendant le début des cours, les élèves de la 1^{ère} A de votre établissement scolaire s'occupent à parcourir des pages Web dans votre CDI. Sur l'une de ces pages, ta camarade Massangué et toi découvrez l'existence d'un barrage de pêche à Sakassou réalisé par l'Etat pour aider les populations. Poursuivant vos recherches, vous lisez ceci

dans un document du Ministère du plan : « la prise de conscience des contrastes flagrants entre les différentes régions du pays a conduit les autorités à initier un ensemble de programmes de développement pour lutter contre les disparités régionales (...). Ainsi l'opération de l'aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) a permis d'amorcer le développement du centre (...). Le projet ARSO fondé sur l'aménagement urbain et portuaire de San Pedro a créé une dynamique démographique et urbaine sans précédent dans le sud-ouest ».

Plus loin, vous lisez : « l'approche publique des pratiques d'aménagement a exclu les forces sociales locales au profit de la seule intervention du pouvoir central aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre des projets ».

Consignes/Questions

1- Donne l'idée générale de cette situation.

2- Explique ce passage suivant : « le projet ARSO fondé..... dans le sud-ouest ».

3- Partages-tu l'idée évoquée dans cette phrase : « l'approche publique des pratiques d'aménagement a exclu les forces sociales locales au profit de la seule intervention du pouvoir central aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre des projets »?

DOCUMENTATION

Document 1

Jusqu'au milieu des années 90, la politique en matière du développement rural a reposé sur une intervention directe de l'Etat au travers de sociétés de développement régional, ARSO, AVB(...). Les effets de ces interventions sont restés ponctuels ou insuffisamment repartis(...).

D'autres types d'actions ont reposé sur la prise en compte de l'échelon local. Il s'agit du programme FRAR (...).

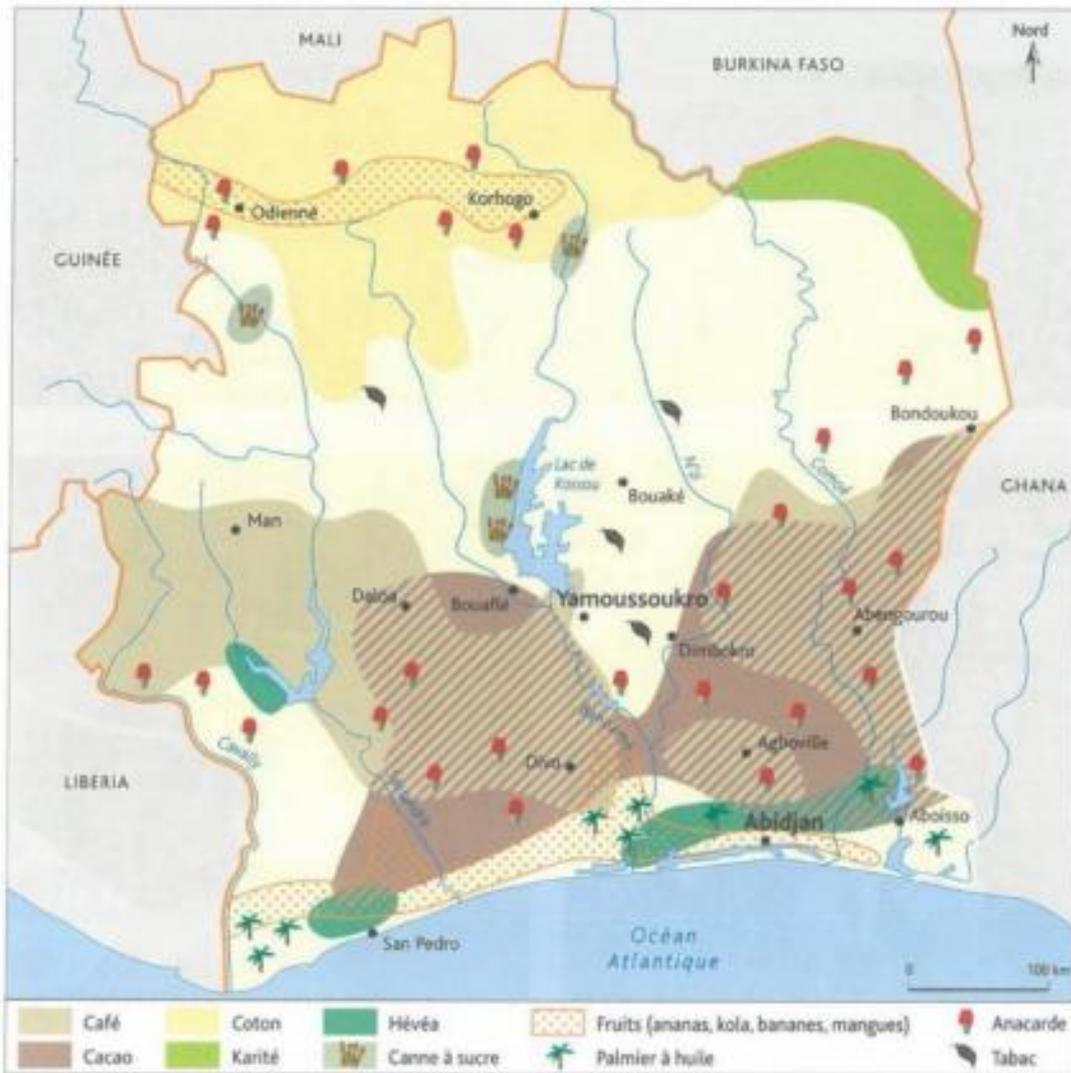
En milieu urbain, la politique d'intervention de l'Etat a pris la forme de projet financé par les bailleurs de fonds internationaux. Parallèlement, un nouveau dispositif de financement a été mis en place, composé de fonds de prêts aux collectivités locales(FPCL) et d'un compte destiné à accorder des subventions pour la réalisation des projets prioritaires, les fonds d'investissement et d'aménagement urbain(FIAU)...

Le gouvernement de Côte d'Ivoire, conscient que la participation des citoyens et la responsabilisation des élus dans la gestion des affaires locales préservent la qualité du climat social et l'unité nationale, poursuit depuis le début des années 80 une politique soutenue de décentralisation(...).

Source : Stratégie de décentralisation et d'aménagement du territoire, Mai 1997 pp.17, 20.

Document 2

Figure 2 : La répartition des cultures industrielles en Côte d'Ivoire



Source : <https://www.revuegeo-univdaloa.net/fr>



Source : <http://sanpedro-portci.com>